



Association
Vaudoise
de Bowling

info@bowlingvd.ch

Association Vaudoise de Bowling

Règlement Fond Juniors

But(s)

Le Fonds Juniors de l'Association Vaudoise de Bowling (AVB) a pour but de soutenir les juniors de l'AVB dans la pratique du bowling au niveau suisse.

Concerne

Tous les juniors U13, U17 et U21 inscrit à l'AVB au moment de la participation à un tournoi SwissBowling (SB)

Fonctionnement

Le montant attribué au Fond Junior est décidé lors de chaque Assemblée Générale pour la saison suivante.

Ce montant permet à l'AVB de soutenir les juniors en participant à la finance d'inscription des tournois nationaux et internationaux qui sont au calendrier SwissBowling de la saison en cours.

Chaque Junior recevra une participation de maximum 30 CHF par tournoi SB auquel il participe durant la saison et au maximum le prix du tournoi.

Ce montant sera adapté en fonction du montant attribué au Fond Juniors pour la saison en cours. Il dépendra du montant à disposition et du nombre total de participations aux tournois SB. Chaque Junior recevra une participation proportionnelle au montant attribué et au nombre de participations aux tournois SB.

Versement

Chaque club est responsable d'établir un décompte des participations de leurs juniors aux tournois SB.

Ce décompte est à faire parvenir au plus tard le 30 juin de la saison en cours au trésorier de l'AVB qui effectuera un décompte de tous les clubs et procédera au versement dans les jours suivants.

Le versement sera effectué au club dans lequel le junior a participé aux tournois SB. Le club est responsable de faire suivre ce montant directement au junior ou à son représentant légal. En cas de non-respect de ce dernier point, le club est tenu d'en informer l'AVB.

Si aucun décompte ne parvient au trésorier de l'AVB dans les délais, il sera considéré que le club renonce au Fonds Juniors pour la saison en cours.

Après le versement de la participation AVB, le solde de la saison en cours est attribué au Fonds Juniors.

Si un point reste litigieux dans ce règlement, il sera débattu par le comité de l'AVB.

Ce règlement entrera en vigueur dès la saison 2025-2026

Règlement approuvé lors de l'AG du 17 juin 2025

Lausanne, le 17 juin 2025.